

Pouvoir d'emprunt

Pour ce qui est de l'étude du projet par le Parlement, je dois préciser qu'il y a une autre façon de composer avec les partis de l'opposition qui font de l'obstruction, c'est de travailler sérieusement avec eux. Toute obstruction est généralement motivée. Il y a bien des moyens de discuter des difficultés et de les résoudre. Notre système est évidemment axé sur la confrontation et le débat peut s'envenimer et se compliquer si on fait preuve de mauvaise volonté. Ce genre de choses ne se produirait pas s'il y avait plus de consultations. L'opposition ne s'élève pas toujours contre les objectifs du gouvernement, mais parfois contre les moyens qu'il prend pour les atteindre.

Le gouvernement ferait bien d'accorder un peu plus de jugement aux députés de ce côté-ci de la Chambre ou, du moins, à ceux de ce petit coin de la Chambre.

M. Cosgrove: Monsieur le Président, je tiens également à féliciter l'honorable représentante de participer à ce débat, contrairement à d'autres membres de son caucus qui craignent de se présenter à la Chambre pour débattre de certaines questions, comme le projet de loi sur le tarif du Nid-de-Corbeau. Cette mesure prévoit des investissements de 15 milliards de dollars dans la création d'emplois.

La dernière réponse qu'a donnée le député, lorsqu'elle a déclaré que le gouvernement va continuer à emprunter, m'intéresse particulièrement. Je voudrais savoir ce qu'elle pense de la taxe spéciale de relance prévue dans le budget, laquelle vise à récupérer les dépenses effectuées au cours des deux prochaines années au titre du programme spécial de relance. Par exemple, est-elle d'avis, comme les autres députés de son parti, que nous aurions dû attendre l'an prochain pour imposer cette taxe en vue de combler ce déficit? Nous avons déjà prévu un délai de 12 à 15 mois. Selon elle, aurions-nous dû prolonger ce délai, comme on l'a fait en Ontario et, outre les stimulants que nous accordons, aurait-il fallu imposer des taxes sélectives immédiatement, en vue de rentrer dans nos frais?

Mme McDonald: Monsieur le Président, il est difficile d'examiner une question hors de son contexte. Les objections formulées par mon parti, et que je partage sans réserve, concernent l'injustice flagrante de notre régime fiscal. Je veux parler du partage du fardeau fiscal entre les particuliers et les sociétés. En effet, les premiers payent de plus en plus d'impôt sur le revenu, à savoir 80 p. 100 à l'heure actuelle, alors que dans les années 50, le partage entre particuliers et sociétés était équitable. Le changement s'est fait essentiellement sous des gouvernements libéraux, mais c'est un gouvernement conservateur qui a amorcé le processus, de sorte que tout le monde est un peu coupable. Cet aspect est extrêmement important, à mon avis. Il y a également, bien entendu, le montant d'impôt à payer par les particuliers.

Les taxes de vente sont régressives et très injustes. Moins on en paye, mieux cela vaut. Manifestement, tous les consommateurs ne sont pas dans la même situation. Qui assume la plus grosse part du fardeau? A notre avis, le partage du fardeau fiscal est très injuste à l'heure actuelle.

M. Cosgrove: Monsieur le Président, j'en déduis, à entendre l'honorable représentante, que nous n'aurions pas dû adopter la taxe spéciale de relance en vue de réduire notre déficit d'ici un an et demi. Si c'est bien ce qu'elle veut dire, je lui demande comment elle peut concilier ce genre de remarque avec celle qu'elle a fait plus tôt, en disant qu'elle s'opposait au maintien d'un déficit permanent par le gouvernement?

Mme McDonald: Monsieur le Président, il y a d'autres façons de percevoir des impôts. Ce que je veux dire, c'est qu'il faudrait les répartir de façon équitable entre tous les Canadiens. Il est extrêmement injuste d'alléger la part des sociétés au détriment des particuliers. Il est extrêmement injuste de diminuer l'impôt des personnes à revenu élevé et d'augmenter celui des moins bien nantis. Il y a quelque temps, notre parti a proposé d'imposer une surtaxe aux personnes à revenu élevé, parce qu'elles sont mieux en mesure de la payer.

Notre proposition est raisonnable. Nous ne nous sommes pas contentés de dire que l'argent tombe du ciel. Il faut manifestement l'obtenir quelque part, mais nous réclamons un système plus juste.

M. Fisher: Monsieur le Président, je voudrais m'inscrire en faux contre la dernière déclaration de l'honorable représentante. J'espère qu'elle reconnaît que si nous percevons trop d'impôt auprès des sociétés, nous leur ôtons la possibilité de créer des emplois.

Des organismes comme l'Association des manufacturiers canadiens et la Fédération canadienne des entreprises indépendantes nous ont indiqué clairement, avant le budget, que le principe des impôts indirects, comme les charges sociales, qui aident les économiquement faibles à payer leurs primes d'assurance-maladie et d'assurance-chômage, est peut-être bon en soi mais que le moment est mal choisi pour l'appliquer. Ils nous ont signalé que le fardeau supplémentaire que ce genre d'impôt représente pour les sociétés les empêchera de mener à bien leurs activités de création d'emplois. Il faut faire la part des choses à ce sujet et je suis sûr que nous y arriverons. Pour le moment, toutefois, les sociétés nous ont déclaré clair et net qu'il faut choisir entre les impôts et les emplois.

Étant donné notre situation économique, nous ne pouvons faire autrement qu'accepter ce témoignage des chefs d'entreprises. En effet, en quoi cela aidera-t-il un travailleur, si l'on accroît les charges sociales d'une société pour qu'elle paye ses primes d'assurance-hospitalisation mais, si en même temps, on supprime son emploi?

Mme McDonald: Monsieur le Président, les sociétés et les associations d'entreprises prétendent toujours que le moment n'est pas choisi pour prélever des impôts. Elles disent toujours la même chose. Prenons, par exemple, le cas des banques. Des emplois disparaissent dans les banques et ce, non pas à cause des impôts, puisqu'elles en paient de moins en moins, mais bien de l'automatisation. Il n'y a selon moi aucun rapport évident entre la fiscalité et la capacité des entreprises de créer des emplois. On a transféré l'impôt sur le revenu des sociétés aux particuliers. Si la logique du secrétaire parlementaire est juste, monsieur le Président, le nombre d'emplois aurait dû augmenter au fur et à mesure que l'impôt des sociétés diminuait, au détriment des particuliers.

• (1150)

M. Cosgrove: Mais c'est le cas!

Mme McDonald: Le taux de chômage est plus élevé que jamais, à l'heure actuelle.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je viens d'une circonscription d'agriculture et d'élevage. Parmi tous les agriculteurs et éleveurs, je doute qu'il y en ait 10 p. 100 qui n'ont jamais emprunté d'argent. Pratiquement tous empruntent. Lorsqu'ils ont des difficultés économiques, ils